

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Aubert, M. Jacob, M. Accoyer, M. Abad, M. de Ganay, M. Fromion, M. Fasquelle,
M. Guy Geoffroy, M. Gorges, M. Guillet, M. Heinrich, M. Herth, M. Hetzel, M. Huet,
M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Mariton, M. Martin-Lalande, Mme Pons, Mme Rohfritsch,
M. Saddier, M. Sordi, M. Straumann, M. Tardy et M. Tetart

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 21 :

« 3° De porter la part des énergies fossiles dans le mix énergétique français à 50 % d'ici 2050 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement très important est la transcription de la première proposition de *l'Autre débat sur la transition énergétique*, qui est de prendre pour cible de la transition énergétique une diminution de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique français, aujourd'hui de 66 %, pour la porter à 50 % en 2050. Cet objectif clair, sincère et atteignable permettrait de réduire substantiellement la production de gaz à effet de serre d'ici à 2050 tout en prenant en compte l'accroissement de la population française et de ses besoins en matière d'énergies fossiles.

De plus, la réduction de la consommation d'énergies très carbonées au profit d'énergies moins ou peu carbonées, favoriserait une transition énergétique douce.